

4.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230123-315118-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 3 février 2023

Affiché le 3 février 2023

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 23 JANVIER 2023
SEANCE DU 23 JANVIER 2023**

Suite à la convocation en date du 9 janvier 2023

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Olivier CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, François-Xavier CADART donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Christian POIRET, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Luc MONNET, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Salim ACHIBA, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Maryline LUCAS, Valérie LETARD donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Frédérique SEELS donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Doriane BECUE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP.

Absent(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Bertrand RINGOT.

OBJET : Participation de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole au capital de NORDSEM

Vu le rapport DTT/2023/27

Vu l'avis en date du 16 janvier 2023 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du

territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

DECIDE à l'unanimité:

- de céder 1 680 actions à 100 € du Département du Nord, soit au total 168 000 € du capital social de la Société d'Economie Mixte d'aménagement NORDSEM, au profit de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole, et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes afférents, et notamment l'acte de cession des actions NORDSEM, dans les termes du projet ci-joint en annexe 2 ;
 - d'imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits sur l'opération 31006OP004 du budget départemental 2023 (Enveloppe 31006E17) sous réserve de son approbation.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 06.

Madame CLERC, ainsi que Messieurs BELLEVAL, BRICOUT, CATHELAIN, DETAVERNIER et SIEGLER sont membres du conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte d'aménagement NORDSEM.

Madame CHOAIN et Monsieur BERNARD sont Vice-Présidents de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole.

Madame GREAUME est membre du conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte d'aménagement NORDSEM et Conseillère communautaire à la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame QUATREBOEUF avait donné pouvoir à Monsieur DETAVERNIER. Ce dernier ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur DEGALLAIX (Président de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole) et Monsieur VERFAILLIE (membre du conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte d'aménagement NORDSEM et Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole) avaient donné pouvoir respectivement à Messieurs POIRET et SIEGLER. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

50 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Madame FAHEM, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 17 h 09.

Au moment du vote, 49 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 12

Absents sans procuration : 12

N'ont pas pris part au vote : 9 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 61 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	61
Majorité des suffrages exprimés :	31
Pour :	61 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s - Mesdames BAILLEUL, DECODTS et DEROEUX, ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Annexe 1
NORDSEM - TABLEAU DES ACTIONNAIRES A L'ISSUE DE LA CESSION

COLLEGE PUBLIC			
	Montant total souscrit	pourcentage souscrit	Nombre d'actions
Département du Nord	1 734 400,00 €	57,81%	17 344
Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre	168 000,00 €	5,60%	1 680
Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut	168 000,00 €	5,60%	1 680
Communauté d'Agglomération de Cambrai	168 000,00 €	5,60%	1 680
Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole	168 000,00 €	5,60%	1 680
Sous total	2 406 400,00 €	80,21%	24 064
MEMBRES DE L'ASSEMBLEE SPECIALE			
<i>Commune d'Anor</i>	2 500,00 €	0,08%	25
<i>Commune de Bavay</i>	2 500,00 €	0,08%	25
<i>Commune de Bergues</i>	2 500,00 €	0,08%	25
<i>Commune de Bousies</i>	1 500,00 €	0,05%	15
<i>Commune de Caudry</i>	3 000,00 €	0,10%	30
<i>Commune de Denain</i>	8 000,00 €	0,27%	80
<i>Commune de Douai</i>	8 000,00 €	0,27%	80
<i>Commune de Fourmies</i>	2 000,00 €	0,07%	20
<i>Commune d'Haussy</i>	1 500,00 €	0,05%	15
<i>Commune d'Hestrud</i>	800,00 €	0,03%	8
<i>Commune d'Hornaing</i>	2 500,00 €	0,08%	25
<i>Commune de Le Doulieu</i>	1 500,00 €	0,05%	15
<i>Commune de Neuf-Mesnil</i>	1 500,00 €	0,05%	15
<i>Commune de Quiévrechain</i>	2 000,00 €	0,07%	20
<i>Commune de Rieulay</i>	1 500,00 €	0,05%	15
<i>Commune de Saint-Python</i>	800,00 €	0,03%	8
<i>Communauté de Communes Cœur de l'Avesnois</i>	8 000,00 €	0,27%	80
<i>Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent</i>	10 000,00 €	0,33%	100
<i>Communauté de Communes Pévèle Carembault</i>	10 000,00 €	0,33%	100
<i>Communauté de Communes Flandres Lys</i>	10 000,00 €	0,33%	100
<i>Communauté de communes du Pays Solesmois</i>	3 500,00 €	0,12%	35
Sous total assemblée spéciale	83 600,00 €	2,79%	836
TOTAL COLLEGE PUBLIC	2 490 000,00 €	83,00%	24 900

COLLEGE PRIVE			
	Montant total souscrit	Pourcentage souscrit	Nombre d'actions
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	240 000,00 €	8,00%	2 400
Crédit Coopératif	50 000,00 €	1,67%	500
Caisse d'Epargne Nord France Europe	60 000,00 €	2,00%	600
Crédit Agricole Nord de France	60 000,00 €	2,00%	600
SAFIDI (EDF)	100 000,00 €	3,33%	1 000
TOTAL COLLEGE PRIVE	510 000,00 €	17,00%	5 100

CAPITAL TOTAL	3 000 000,00 €	100,00%	30 000
----------------------	-----------------------	----------------	---------------

ACTE DE CESSION ACTIONS NORDSEM

Entre les soussignés :

Le Département du Nord,

Hôtel du Département, 51 rue Gustave Delory 59047 LILLE CEDEX,

Représenté par son président Monsieur Christian POIRET,

Ci après dénommé « le Cédant »,

Et

La Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole,

2 Place de l'Hôpital Général, CS 60227 - 59305 VALENCIENNES

Représentée par son Président Monsieur Laurent DEGALLAIX,

Ci-après dénommée « l'Acquéreur »,

Vu la délibération YY Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole du XX autorisant l'acquisition de 1 680 actions de la SAEML NORDSEM d'un nominal de 100 € du Département du Nord,

Vu la délibération DTT/2023/27 du Conseil départemental du Département du Nord du 23 janvier 2023 autorisant la cession de ces 1 680 actions à la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole,

Considérant que le Département du Nord est un des actionnaires de la SAEML NORDSEM, ci-après dénommée la Société, Société Anonyme d'Economie Mixte au capital de 3 000 000 euros, dont le siège social se situe au Coworkoffice, 9 rue des Bouleaux, 59810 LESQUIN, immatriculée au RCS de Lille sous le numéro 807 393 780 dont il détient dix-neuf vingt-quatre actions (19 024) ;

Considérant que le Département du Nord, actionnaire majoritaire, favorise la cession d'une partie de ses parts à d'autres collectivités territoriales qui souhaitent soutenir l'action de la SEM dans ses actions d'aménagement des territoires du Nord ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole (CAVM) a manifesté son souhait de soutenir l'action de la SEM en participant à son capital de la SEM par une acquisition de 1 680 actions ;

Il est exposé et décidé ce qui suit :

Article 1 - Cession

Le Cédant cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à l'Acquéreur, qui l'accepte, mille six cent quatre-vingts actions de la Société intégralement libérées, ainsi que tous les droits et obligations qui y sont attachés.

L'Acquéreur aura la propriété et la jouissance des actions cédées à compter de ce jour. Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés à ces actions. Il aura seul droit aux dividendes distribués à compter de ce jour.

Article 2 - Remise des pièces

L'Acquéreur reconnaît avoir reçu du Cédant tous les documents nécessaires à sa parfaite connaissance de la Société.

Article 3 - Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix total de cent soixante-huit mille euros (168 000 €) pour les mille six cent quatre-vingts actions cédées.

Ce prix sera payé, par l'Acquéreur au Cédant, à compter de la réception de l'avis des sommes à payer, qui lui en donne bonne et valable quittance.

Article 4 - Opposabilité de la cession

L'opposabilité de la présente cession sera effectuée dans les conditions prévues par les statuts et par la loi.

Article 5 - Agrément des actionnaires

Conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux statuts de la société, la présente cession a été agréée par une décision du Conseil d'Administration de la SAEML NORDSEM du XX.

Article 6 - Déclarations du Cédant et de l'Acquéreur

Le Cédant et l'Acquéreur déclarent chacun pour ce qui le concerne qu'ils ont la pleine capacité pour contracter, et qu'il n'existe aucune disposition légale ou contractuelle venant restreindre les droits sur les actions vendues.

Article 7 - Déclarations pour l'enregistrement

Les parties déclarent que la société n'a pas pour objet l'attribution de droits immobiliers au sens de l'article 1655 ter du code général des impôts.

Article 8 - Frais

Les frais, droits et honoraires des présentes, et ceux qui en seront la suite, seront supportés par l'Acquéreur.

Article 9 - Domicile

Pour l'exécution du présent contrat, les parties font élection de domicile en leur siège respectif.

Fait en 3 exemplaires à Lille, le

Pour le Département du Nord
Le Président,

Pour la Communauté d'Agglomération
de Valenciennes Métropole
Le Président,

Christian POIRET

Laurent DEGALLAIX

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 23 janvier 2023

OBJET : Participation de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole au capital de NORDSEM

NORDSEM est une Société d'Economie Mixte d'aménagement (SEM), au capital social de 3 M€, créée en octobre 2014, à l'initiative du Département.

Elle a pour vocation la réalisation d'opérations d'aménagement et de construction, de développement économique et de réhabilitation, pour le compte des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales, d'organismes publics ou privés, ou pour son propre compte, en vue principalement de développer les territoires du Département du Nord, hors périmètres de la Métropole Européenne de Lille et de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Son actionnariat est réparti en deux collèges : public pour 83 % du capital et privé pour 17 %. Le Département du Nord, actionnaire majoritaire, favorise la cession d'une partie de ses parts à d'autres collectivités territoriales qui souhaitent soutenir l'action de la SEM dans ses actions d'aménagement des territoires du Nord.

C'est ainsi que la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole (CAVM) a manifesté son souhait de participer au capital de la SEM par une acquisition de 1 680 actions, lui permettant d'obtenir un siège d'administrateur.

Le produit de cette cession est de 168 000 € (1 680 actions au nominal de 100 €), soit 5,60 % du capital social de 3 millions d'euros. Elle diminue la part du Département de 63,41 à 57,81 % du capital, la répartition entre collège public et privé restant inchangée (respectivement 83 et 17 %).

Conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux statuts de la société, cette opération sera soumise à l'agrément du conseil d'administration de la SEM NORDSEM, lors de la prochaine séance, suite aux délibérations de la CAVM et du Département.

L'annexe 1 présente l'évolution de l'actionnariat. L'annexe 2 présente les modalités de la cession de parts du Département à la CAVM.

Je propose au Conseil départemental :

- de céder 1 680 actions à 100 €, soit au total 168 000 € du capital social de la Société d'Economie Mixte d'aménagement NORDSEM, du Département du Nord au profit de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole, et de m'autoriser à signer tous les actes afférents, et notamment l'acte de cession des actions NORDSEM, dans les termes du projet joint en annexe 2 du rapport ;

- d'imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits sur l'opération 31006OP004 du budget départemental 2023 (Enveloppe 31006E17) sous réserve de son approbation.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
31006OP004	31006E17	0 €	0 €	168 000 €

Christian POIRET
Président du Département du Nord